

Communication création CH85

Après une longue période d'inactivité, le CH44/85 a été dissous en octobre 2017.

Les membres vendéens ont donc décidé de recréer un comité d'homologation Vendée (CH85). Il débutera son mandat au 1er janvier 2018. Les membres du CH85 sont :
Matthieu FAVEYRIAL - Marie-Paule HINDERMEYER - Bertrand ISAAC - Frédéric LE GALLO - Maxime PIRIO - Dominique ROBARD

MISSION DU CH85

Le comité d'homologation est une émanation de la LPO Vendée et a pour mission de vérifier la cohérence des données communiquées pour les espèces rares sur le territoire à occasionnelles, les anachronismes liées à certaines espèce. **L'objectif est de fiabiliser les données, afin qu'elles puissent être exploitées dans diverses études et analyses.**

Le comité d'homologation valide les données pour lequel aucun doute ne subsiste sur la nature de l'espèce. Lorsque le doute subsiste pour les membres de comité, le donnée est refusée. Seules les données certaines sont homologuées et publiées.

NOUVEAU FONCTIONNEMENT

Plusieurs décisions ont été prises au regard des expériences passées:

1. Améliorer la réactivité du traitement des données soumises à homologation

Le comité d'homologation souhaite s'appuyer davantage sur la base www.faune-vendee.org. Toutes données saisies par les observateurs dans la base sont automatiquement traitées par le CH85. La remontée pour homologation peut aussi s'effectuer par une fiche d'homologation.

Les membres du CH85 vont travailler et publier les données homologuées par trimestre:

T1 (Janvier, février, mars):	Publication avant juillet
T2 (Avril, mai, juin):	Publication avant octobre
T3 (Juillet, août, septembre) :	Publication avant janvier N+1
T4 (Octobre, novembre, décembre):	Publication avant avril N+1

Les publications seront publiées dans l'espace Comité d'homologation du site www.faune-vendee.org .

2. Simplification dans la transmission des informations pour une homologation

Comment soumettre une donnée au CH85?

Solution 1 : L'observateur saisit ses données dans la base www.faune-vendee.org comme toutes autres données. Dans la partie "Remarque" ou "Remarque protégée", l'observateur indique la mention suivante : "CH85 Description". Puis, il est invité à rédiger le détail de ses observations ayant abouties à l'identification de l'espèce proposée.

Si la donnée est accompagnée de photographies, enregistrements ou vidéos, la remarque est alors plus succincte, en précisant le contexte, le milieu et quelques détails de l'oiseau n'apparaissant sur le cliché.

Solution 2: L'observateur adresse une fiche d'homologation via l'adresse homologation85@gmail.com . Cette fiche d'homologation est téléchargeable sur le site de la LPO Vendée.

Point de vigilance

Le Comité d'homologation se veut plus réactif et travailler par trimestre. Si l'observateur ne saisit pas sa donnée avant que le trimestre soit échu, les données ne seront pas prises en compte. **Nous invitons donc chaque observateur à nous notifier ces nouvelles données** par un cours message via homologation85@gmail.com .

De même, **toute donnée d'avant janvier 2014 et saisie récemment** doit faire l'objet d'une notification à l'adresse ci-avant.

3. La liste des espèces soumises à homologation départementale

Les critères retenus pour la liste des espèces soumises à homologation sont les suivants:

- Espèces occasionnelles non présentes habituellement sur notre territoire
- Espèces présentes mais rares sur le territoire
- Espèces d'importance patrimoniale pour lesquelles des risques de confusion existent

Les modalités d'homologation peuvent varier selon les lieux (ex. du Goéland railleur de Noirmoutier) et/ou selon les périodes (ex. du Pouillot à grands sourcils en automne) et/ou selon les phénomènes d'afflux (ex. de l'Océanite culblanc en décembre 2009).

Toute modification ponctuelle ou permanente de cette liste fera l'objet d'une communication via le site www.faune-vendee.org .